

Au large de Saint Tropez 2021

LES 400 NAUTIQUES

Instructions de Course SOLOS ET DUOS

Du 2 au 6 Juin 2021



La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] (Discretionary Penalty) dans une règle des IC signifie que le jury peut, pour une infraction à la règle, appliquer une pénalité discrétionnaire selon la grille des pénalités en fin des IC.

0 - ORGANISATION

La Société Nautique de Saint-Tropez (SNST) organise la régata «Les 400 Nautiques» avec le partenariat de la ville de Saint-Tropez et sous l'égide de la Fédération Française de Voile.

1 - REGLES

L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.

Modification aux Règles de Course à la Voile :

Définition d'un waypoint: Un waypoint est une position, décrite par ses coordonnées en Latitude et Longitude, en WGS84. Il est considéré comme une marque.

2 – MODIFICATION AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera envoyée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet,

Tout changement dans le programme des courses sera envoyé avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3 – COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents leur seront envoyés et seront également mis en ligne à l'adresse : www.snst.org

3.2 Le PC course est situé à la SNST

3.3 Le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal **VHF 77**

4 - CODE DE CONDUITE

4.1 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

4.2 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent **gérer tout équipement** par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement

5 - SIGNAUX FAITS A TERRE

Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons de la SNST.

6 - PROGRAMME DES COURSES

Mardi 1^{er} juin :

- installation des balises de positionnement au fur et à mesure de l'arrivée des bateaux.
- [DP] [NP] 16h00, Briefing des skippers pour les **SOLITAIRES** à la SNST, **présence obligatoire** et dépôt des déclarations de départ.
- [DP] [NP] 17h00, Briefing pour les **DOUBLES** à la SNST, **présence obligatoire** des skippers et dépôt des déclarations de départ.
- De 17h30 à 22h00 allumage des feux de navigation et des AIS, pour vérification.

Mercredi 2 juin :

- 11h55 Signal d'avertissement pour les « DUO » devant la tour du Portalet.
- 12h05 Signal d'avertissement pour les « SOLO » devant la tour du Portalet.

7. PAVILLONS DE CLASSE

7.1 [NP] Un pavillon de course pourra être donné (réf art.6 Avis de Course) il devra être hissé dans le port et jusqu'à la sortie du Golfe de Saint-Tropez, et pour l'arrivée, de l'entrée du Golfe et ce pour la durée de la présence du bateau au port (Date limite

de remise des prix).La définition de sortie et d'entrée du Golfe de Saint-Tropez est une ligne entre les Tourelle du Rabiou au Sud et la Seiche à l'Huile au Nord.

7.2 Définition des pavillons d'avertissement

SOLOS	Pavillon JAUNE chiffre 1 NOIR
DUOS	Pavillon ROUGE chiffre 2 NOIR

8 - PARCOURS

Il y a un seul parcours possible, l'Organisateur, en concertation avec le Directeur de Course, en choisira le sens, en fonction des prévisions météorologiques.

.Ce choix fera l'objet d'une annonce lors du briefing des skippers et d'une communication à l'issue du briefing.

9- MARQUES

- Marque de départ : bouée gonflable BLANCHE mouillée à 400m dans le nord de la Batterie.
- Balise de la Rabiou
- Balise de la Moutte
- Ile de la Corse
- Ile de la Sardaigne
- Les waypoints sont décrits avec la définition des portes.
- Marque d'arrivée : bouée BLANCHE avec un "flash light jaune" allumé la nuit mouillée à 300m dans l'ouest du phare rouge, position : 43° 16.326N et 006°37.730E

10- LE DEPART

Le départ aura lieu devant le port de Saint-Tropez. La ligne de départ sera entre : à tribord, le mât arborant un pavillon orange, sur la tour du Portalet et à bâbord, le côté parcours de la marque de départ définie en 9.

Le départ se fera directement dans le sens du parcours vers la première marque.

[DP] Pour des raisons de sécurité, les voiles de portant sont interdites avant le passage complet de la ligne de départ.

Le départ sera donné en application de la règle 26, avec l'envoi d'un pavillon orange au moins 5 minutes avant l'envoi du signal d'avertissement envoyé 5 minutes avant le signal de départ.

Ordre des départs :

Voir §6

Temps limite pour rendre le départ :

Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 30 min après son signal de départ sera déclaré DNS sans instruction. Ceci modifie la règle A4 et A5.

Un bateau peut demander un délai pour prendre le départ. Il devra en faire la demande par écrit au comité de course avant le départ.

Rappels individuels :

La RCV 29.1 est modifiée comme suit : « Un bateau doit franchir la ligne de départ au moment de son signal de départ ou après, effectuer le parcours défini selon l'Article 8 de ces IC, et finir ».

Les rappels individuels seront annoncés à la VHF deux minutes après le départ avec si possible un semi-rigide qui pointera un pavillon X sur le ou les bateaux concernés.

Un bateau qui ne répare pas son rappel individuel recevra une pénalité de 1 place sans instruction.

11 - CHANGEMENT DE PARCOURS

Le Comité de Course peut changer un bord du parcours qui commence à une marque ou une porte.

Les marques de parcours décrites entre la marque ou porte à partir de laquelle est mis en application ce changement de parcours, et la nouvelle marque indiquée à contourner, sont neutralisées et n'ont plus de côté requis

L'annonce de ce changement sera faite :

- par l'envoi d'un SMS et/ou Courriel, avant le passage de la marque ou porte débutant le changement (modification à la RCV 33(a)

- confirmée lors du passage à la marque ou porte lors du contact téléphonique prévu en 16.5

Contenu du SMS ou du Courriel:

- Heure de la décision
- Marque ou Porte et son nom à laquelle s'applique le changement de parcours.
- Marque suivante à franchir et son nom
- Si possible le cap vers la nouvelle marque

[DP] **Les concurrents devront impérativement renvoyer un accusé de lecture du SMS ou du Courriel.**

12 - L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera devant la société Nautique de Saint-Tropez. Elle est matérialisée par le mat arborant un pavillon orange (allumé la nuit) sur la SNST et le côté parcours de la marque d'arrivée (définie en 9).

(DP) Les bateaux devront obligatoirement signaler leur arrivée par VHF avant le passage de la ligne

13 - SYSTEME DE PENALITE

Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section III du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

Une infraction à une règle autre que celles du chapitre 2, pourra être pénalisée, minimum 1 place, à la discrétion du Jury, sauf notification contraire des présentes I.C.

14 - TEMPS LIMITE

L'heure limite d'arrivée est fixée **au Dimanche 6 Juin à 12h00** à Saint-Tropez où a une porte de réduction de parcours. A ce délai, il y a éventuellement lieu d'ajouter une éventuelle réparation en temps que le Jury pourrait accorder à un bateau. Un bateau qui n'aurait pas franchi la ligne d'arrivée avant le temps limite sera classé DNF. (modification de la RCV 35).

15 – DEMANDES D'INSTRUCTION

Les réclamations seront déposées au secrétariat de la SNST au plus tard 2 heures après l'arrivée du concurrent. Elles seront traitées dans l'ordre d'arrivée au secrétariat et aussitôt que possible. Les parties seront prévenues individuellement de l'heure et du lieu de l'instruction.

Si le bateau arrive après 20h, la réclamation pourra être déposée le lendemain avant 10h00.

Une intention de réclamer pourra être envoyée au Jury par SMS ou Courriel, un accusé de réception sera renvoyé par le jury..

Il appartiendra à chaque concurrent de présenter à la demande du Jury, toutes informations disponibles sur leur GPS (route, passage des waypoints, embrayage moteur etc....)

16 - CLASSEMENT

16.1 Le classement sera fait en temps compensé suivant la formule du temps sur temps.

16.2 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés, seront envoyés aux concurrents, au plus tard **à 19H00 la veille du départ**. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à 2 heures après cette heure limite d'envoi.

17 - REGLES DE SECURITE

17.1 DEGRADATION METEO

En cas de dégradation rapide de la prévision météo, la Direction de Course et/ou le Président du Comité de Course alerteront les concurrents par SMS sur les téléphones GSM et sur les IRIDIUMS.

Charge aux concurrents de prendre l'option, s'ils le décident, de rejoindre un abri (mouillage, port, modification RCV 45). Ce ralliement devra se faire à la voile. A l'approche de l'abri, l'utilisation du moteur est autorisée (RCV. 42.3(i)). Toutefois le concurrent devra transmettre les coordonnées du point d'embrayage du moteur (au maximum 1 nautique de l'abri) soit à la Direction de course soit au PCC (une photo du GPS avec coordonnées, date et heure serait bienvenue) ;

(DP) Lorsque le concurrent décide de reprendre la course, il devra en informer la Direction de course ou le PCC, et rejoindre le point transmit lors de l'arrêt. Les coordonnées GPS du point de reprise, pourront être envoyées à la Direction de Course ou PCC, lors de la reprise à la voile aux abords du point. (une photo du GPS avec coordonnées, date et heure serait bienvenue) ;
En aucun cas le fait de rejoindre un abri au moyen de la propulsion mécanique ne peut aider un concurrent d'avoir un avantage vers la ligne d'arrivée.

Les concurrents devront impérativement, à l'arrivée, rédiger un rapport circonstancié destiné au PCC, concernant le démarrage de la propulsion, position d'arrêt et de reprise de la course accompagné des preuves photos ou journal de bord informatique.

17.2 BALISES DE SUIVI

L'organisation installera une balise de positionnement sur tous les bateaux. Cette balise sera activée par l'organisateur avant le départ. Cette balise fournira la position du bateau toutes les 15 minutes. L'équipage devra s'assurer de son bon fonctionnement.

(DP)

Le site web des balises est : <http://yb.tl/les400 2021>

17.3 VACATION TELEPHONIQUE

[DP] Vacances obligatoires :

Au passage des portes P1 et P2 (ordre suivant le parcours) la direction de course ou le Président du Comité de Course prendra contact par téléphone avec chaque concurrent pour faire un bilan de la navigation passée et pour donner la météo des prochaines 48h (modification RCV 41).

Pour la catégorie « solo »

[DP] La direction de course pourra prendre contact par iridium avec les concurrents pendant les traversées. En cas d'absence de réponse, un rappel sera fait une demi-heure plus tard, les concurrents sont tenus de répondre à ces appels.

17.4 NUMERO DE TELEPHONE DES CONCURRENTS

Pour les catégories « duo » :

Les numéros des deux téléphones à bord doivent être donnés avant le départ. Si un téléphone satellite est aussi à bord le numéro sera également fourni.

Pour la catégorie « solo » :

Les numéros d'au moins deux téléphones à bord, un GSM et un Iridium, doivent être donnés avant le départ.

[DP] **Le téléphone IRIDIUM devra rester en veille permanent (mode sonnerie élevée)**

Pour tous les concurrents :

Avant de quitter le quai, le matin du départ, les concurrents doivent appeler un membre du Comité de Course (le numéro de téléphone sera donné sur le quai) pour vérifier ces numéros.

17.5 [DP] Le transpondeur AIS devra rester en fonctionnement pendant toute la régata en mode réception et émission.

18 - REMPLACEMENT D'EQUIPEMENT

Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'autorisation du Comité de Course ou du Jury.

19 - CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

19.1 - Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.

19.2. [DP] Un bateau doit être conforme aux règles 1 heure avant son signal d'avertissement.

20- ORGANIGRAMME DE LA REGATE / ORGANISATION CHART

ORGANISATEUR / ORGANISER:

Société Nautique de Saint-Tropez..... Num tel : +334 949 730 54

DIRECTION DE COURSE / RACE MANAGEMENT:

Directeur de course : Georges KORHEL..... Num tel : +336 125 737 49 **Joignable / Reachable H24**

..... Courriel : georges.korhel@gmail.com

Adjoint : Philippe MARTINEZ Num tel : +336 208 842 16

COMITE DE COURSE / RACE COMMITTEE:

Président : Jean Pierre MANNETSTATTER Num tel : +336 138 076 84 **Joignable / Reachable H24**

..... Courriel : 83250mannes@gmail.com

Assesseur Jean Pierre EPOUDRY Num tel : +336 894 725 00

COMITE TECHNIQUE / TECHNICAL COMMITTEE:

Tatyana GIGA Num tel : +336 752 470 10

JURY

Président : Jean André CHERBONEL Num tel : +336 205 272 37

..... Courriel : jean@cherbonel.fr

21 – DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

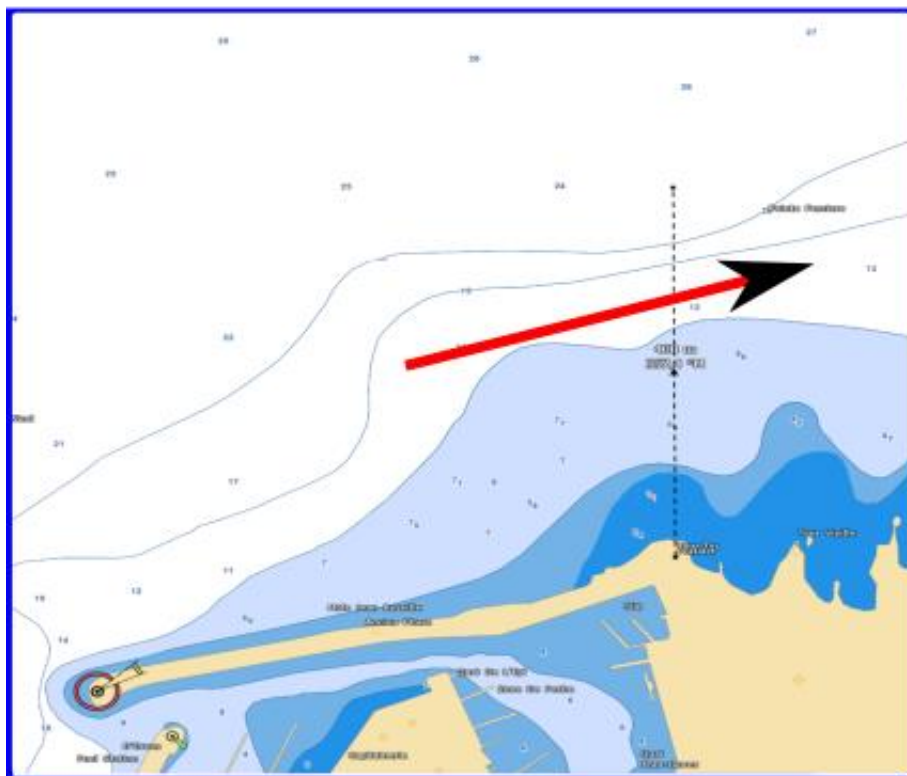
22 - EVACUATION DES DETRITUS

Les détritrus doivent être déposés sur les quais au retour.

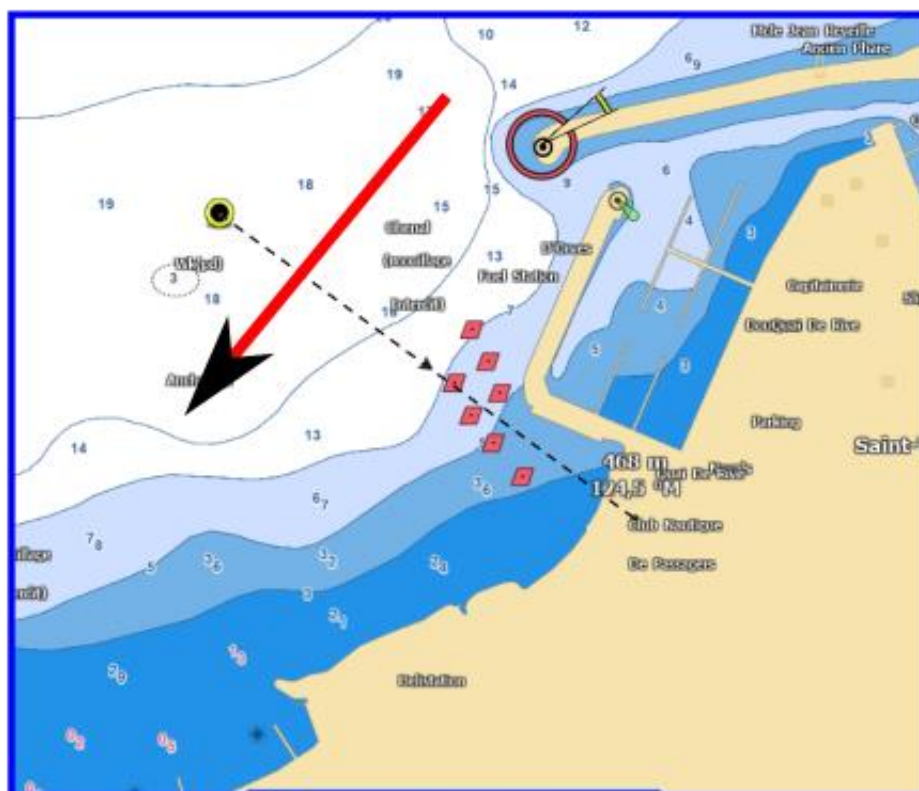
Rappel de la RCV 47 (DP) (NP)

Il est interdit à tout concurrent et membre d'équipage de jeter quoi que ce soit à la mer, biodégradable ou pas.

LIGNE DE DEPART

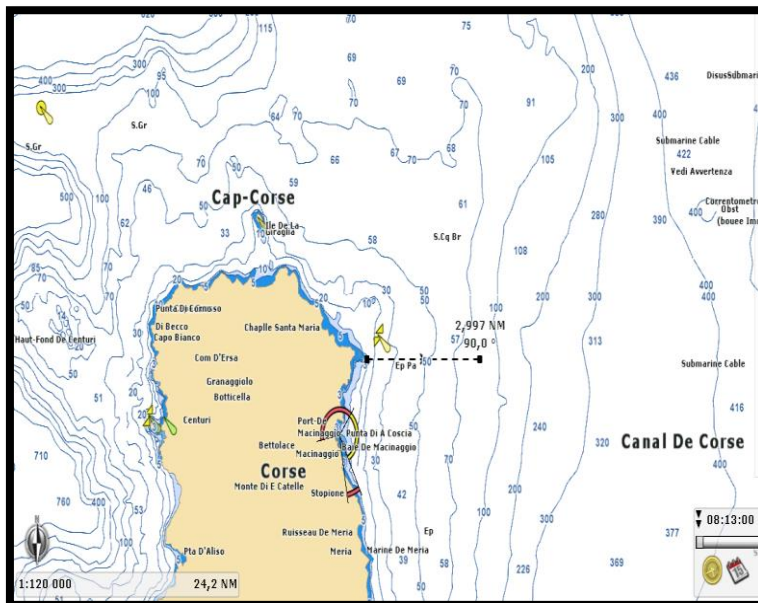


LIGNE D'ARRIVEE



DEFINITION DES PORTES DE PASSAGE

PORTE P1

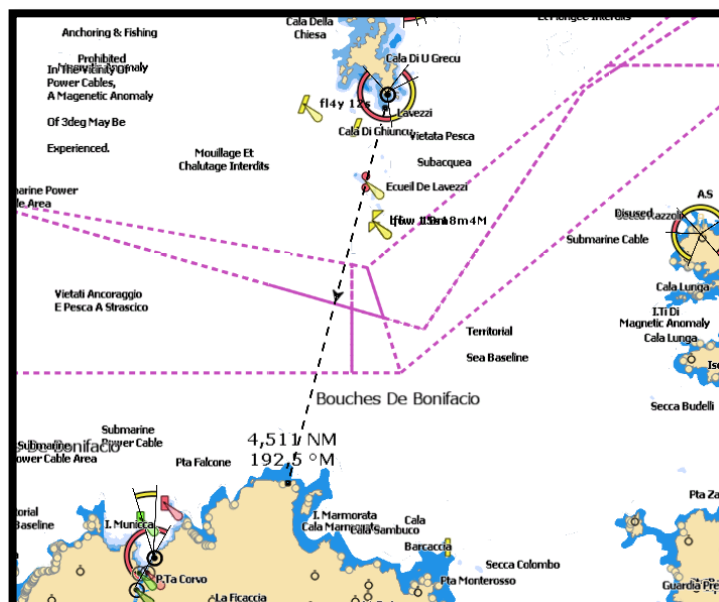


La porte P1 est définie par une ligne horizontale au nord CORSE entre le waypoint M1 et les îles « Finocchiarola ».

Le waypoint W1 est situé à 3 Milles Nautiques à l'est de ces îles.

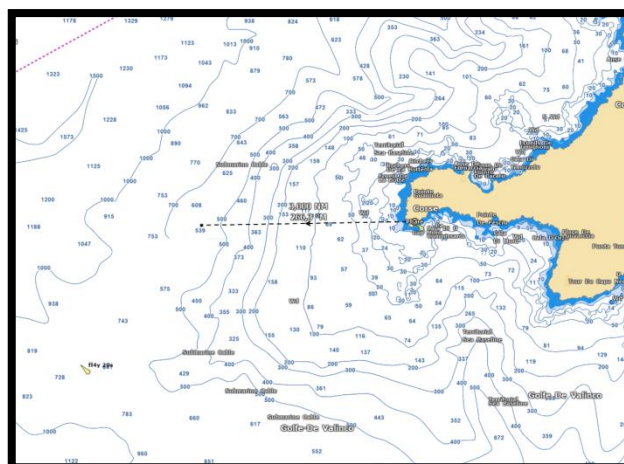
Position du waypoint M1 : 042°59'.04' Nord et 009°32',36' Est

PORTE P2



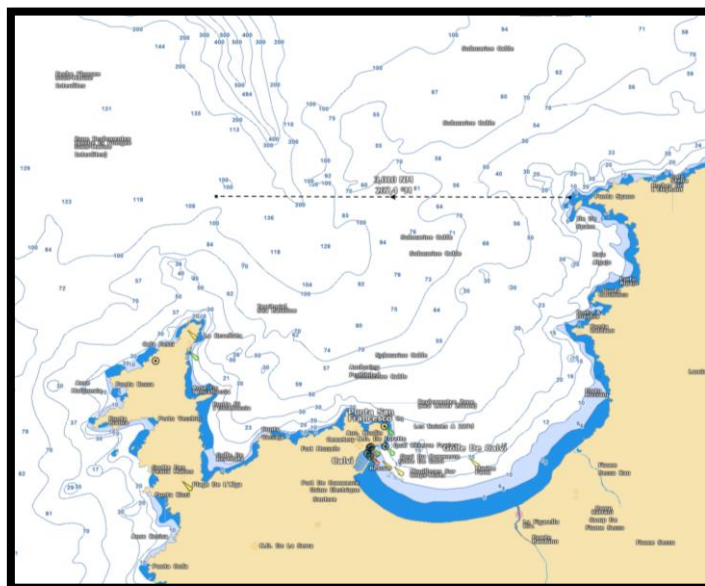
La porte P2 est définie entre le cap Punta BECCHI sur l'île LAVEZZI et la Punta MARMORATA sur l'île de la SARDAIGNE.

PORTE P3



La "porte P3 est définie par une ligne horizontale entre le Phare du Cap Muro à l'entrée du Golfe d'Ajaccio et me W3
Le W3 est situé à 3Nm dans l'Est du Cap Muro
Position du waypoint W3 : 041°44',356 Nord et 008°35',660 Est

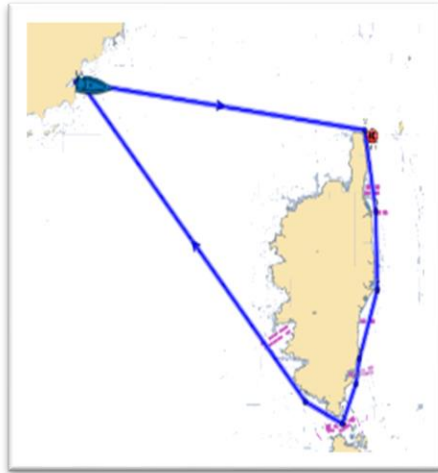
PORTE P4



La porte P4 est définie par une ligne horizontale entre la Punta Spano à l'entrée du Golfe de Calvi et le W4
Le W4 est situé à 3Nm dans l'Est de la Punta Spano
Position du waypoint W4 : 042°36',10 Nord et 008°43',784 Est

DEFINITION Du PARCOURS

« DOUBLE & SOLO »



PARCOURS 1

- Ligne de départ
- Balise de la Rabiou à Tribord
- Balise de la Moutte à Tribord
- Porte P2 en laissant l'Île Lavezzi à Bâbord et la Sardaigne à Tribord
- Porte P1 en laissant le waypoint W1 à Tribord et l'île de la Corse à Bâbord
- Balise de la Moutte à Bâbord
- Balise de la Rabiou à Bâbord
- Ligne d'arrivée en laissant la marque d'arrivée à Tribord

PARCOURS 2

- Ligne de départ
- Balise de la Rabiou à Tribord
- Balise de la Moutte à Tribord
- Porte P1 en laissant le waypoint W1 à Bâbord et l'île de la Corse à Tribord
- Porte P2 en laissant l'île Lavezzi à Tribord et la Sardaigne à Bâbord
- Balise de la Moutte à Bâbord
- Balise de la Rabiou à Bâbord
- Ligne d'arrivée en laissant la marque d'arrivée à Tribord

NOTA :

Les portes P3 et P4 ne sont pas utilisées dans les parcours mais pourront servir de réduction ou de changement de parcours.

GUIDE DES PENALITES

400 Nautiques

Pour les infractions pour lesquelles une autre pénalité est prévue, le jury a la possibilité d'attribuer une pénalité de 0 à DSQ
Pour déterminer la pénalité, le jury s'appuiera sur ce document
Les pénalités discrétionnaires ne sont pas juste une liste de pénalité. Les pénalités doivent être ajustées et justifiées, pour maintenir l'homogénéité des décisions.
Le concept général est d'établir une pénalité de base pour chaque infraction, puis de l'augmenter ou de la diminuer selon les circonstances
Ce système propose des plages de pénalité pour les infractions les plus communes
Si l'infraction n'est pas listée, les réponses à des questions générales permettent de déterminer la plage à utiliser.
Les pénalités sont divisées en 4 plages <ul style="list-style-type: none">• Plage 1 : de 0 à 1h• Plage 2 : de 1 à 4h• Plage 3 : de 4 à DSQ• Plage 4 : DSQ
Il faut prendre en considération la pénalité moyenne, puis déterminer par un questionnement s'il y a lieu de l'augmenter ou de la diminuer dans la même plage, ou changer de plage.
Une réponse positive aux questions ci-dessous devrait amener une réduction du temps de pénalité
<ol style="list-style-type: none">1. Est-ce que l'infraction était accidentelle (ou provient de circonstances exceptionnelles ?)2. Est-ce qu'il y a une bonne raison ou une justification à l'infraction ?3. Est-ce que l'infraction a été déclarée par le skipper lui-même ?4. Est-ce que quelqu'un qui ne fait pas partie de l'équipage ou du team a contribué à l'infraction ?
Une réponse positive aux questions ci-dessous devrait amener une augmentation du temps de pénalité
<ol style="list-style-type: none">1. Est-ce que l'infraction est répétée ?2. Est-ce que l'infraction était délibérée ?3. Est-ce que l'infraction est due à de la négligence ou à un manque d'attention ?4. Est-ce qu'il y a eu une/des tentatives pour éviter l'infraction ?5. Est-ce que quelqu'un a pâti de l'infraction ?6. Est-ce que l'infraction a avantaagé le bateau ?
Le jury peut utiliser d'autres questions qui lui semblent pertinentes pour déterminer si la pénalité doit être aggravée ou diminuée

	Plage 1	Plage 2	Plage 3	Plage 4
	0 à 1h	1 à 4h	4 à DSQ	DSQ
4.1 Se conformer aux demandes arbitres	X			
4.2 Bonne gestion du matériel	X			
IC 6 - Absence au Briefing		X		
IC 10 – Voiles de portant avant d'avoir dégagé la ligne de départ			X	
IC 11 Accusé de lecture SMS		X		
IC 12 Défaut de signalement en approche ligne arrivée		X		
IC 17.1 Défaut de reprise au point de transit		X		
IC 17.2 Fonctionnement balise	X			
IC 17.3 Défaut de vacation DC		X		
IC 17.4 Défaut de veille permanente sur Iridium (Solo)		X		
IC 17.4 Défaut de fonctionnement permanent de l'AIS		X		
IC 19.2 bateau non conforme aux règles		X		
IC 22 Défaut de poubelles à l'arrivée			X	
Si la pénalité n'est pas listée dans le tableau 1, ou si plusieurs plages s'appliquent pour une même infraction, le questionnement ci-dessous vient compléter le questionnement initial				
Est-ce que l'infraction compromet la sécurité ?				
- Non		1 – 2		
- Possible mais pas certain		2 – 3		
- Oui		4		
Est-ce que l'infraction procure un avantage au bateau ?				
- Oui, pas d'avantage possible		1 – 2		
- Non, avantage possible, mais non certain		2 – 3		
- Non, avantage certain		4		
Est-ce que l'infraction peut (ou a) provoqué un dommage ou une blessure?				
- Non		1 – 2		
- Possible, amis pas certain		2 – 3		
- Oui		4		